

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	15
PRESENTS	13
VOTANTS	13

**DATE DE LA CONVOCATION**  
23 janvier 2023

**OBJET**

Délibération N°2023-04 bis

**Avenants  
au  
marché de  
construction  
de la  
ressourcerie  
correction  
erreur de plume**

Accusé de réception en préfecture  
061-256102179-20230201-2023-04bis-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2023  
Date de réception préfecture : 19/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL  
pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères  
de la Région de L'AIGLE

Séance du 1<sup>er</sup> février 2023

L'an deux mil vingt trois, le premier février à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint Ouen sur Iton sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

**Titulaires :** Mesdames et Messieurs ADOLF, BERNARD, BIGNON, BOUILLAUT, COLLET, GANDAIS, GOUEDARD, GOUSSIN, HEBERT, JUSZEZAK, MATHIAS, NETZER, PINART.

**Egalement présents :** Mr ROUSSEAU, Mme MERCIER.

Monsieur HEBERT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Netzer indique que dans le cadre du chantier de construction de la ressourcerie, de nouveaux avenants doivent être signés.

Il précise que ces avenants sont normalement les derniers. Il présente aux élus un bilan financier de l'opération, et précise que le montant global est inférieur aux prévisions.

Les avenants à valider sont :

- Avenant n°2 au lot 1, VRD : Divers travaux supplémentaires, +7407 € H.T.;
- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre, +2442,71 € H.T.
- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre, -7000 € H.T. pris en charge par le TE61 ;
- Avenant RL aménagement : +736,56 € H.T.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau syndical à l'unanimité acceptent les avenants proposés et autorisent la SHEMA, mandataire de l'opération de construction de la recyclerie, et Monsieur le Président du SMIRTOM à signer toutes les pièces relatives à l'exécution des présents avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme.

Le Président,

D. NETZER

